



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 21.000ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTESTELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nant. 015

Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure

Concours Départemental d'Animaux Reproducteurs

Organisé par la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure
à NANTES, les Samedi 16 et Dimanche 17 Avril 1932
au Champ de Mars, dans l'enceinte de la Foire Commerciale

ORDRE DES OPERATIONS (Heure légale)

Samedi 16 avril. — Tous les animaux devront être installés à 9 heures au plus tard. Ils pourront être amenés à partir du vendredi, à 15 heures. — 9 h. 30 : Classement des animaux par les Jurys. — Après-midi : Exposition générale.

Dimanche 17 avril. — Exposition générale. L'enlèvement des animaux sera permis le dimanche 17 avril à partir de 18 h. 30, mais les exposants auront la liberté d'occuper leurs stalles la nuit et le lendemain.

35.000 francs de prix, plaques, médailles et objets d'art. Une médaille de vermeil, 2 médailles d'argent, 2 médailles de bronze, offertes par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République.

PROGRAMME

Article premier. — Le Concours annuel de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, aura lieu à Nantes, les 16 et 17 avril 1932, dans l'enceinte de la Foire Commerciale, suivant les horaires ci-dessus. Il est ouvert exclusivement aux Agriculteurs du Département.

Art. 2. — Pour chacune des races bovines : Maine-Anjou, Nantaise, et Normande.

Les prix à décerner sont ainsi répartis :

MALES

1^{re} Section. — Taureaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement : 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e prix, 250 fr. ; 3^e prix, 200 fr. ; 4^e prix, 175 fr. ; 5^e prix, 150 fr. ; 6^e prix, 120 fr.

2^e Section. — Taureaux n'ayant pas plus de 2 dents de remplacement : 1^{er} prix, 400 fr. ; 2^e prix, 350 fr. ; 3^e prix, 300 fr. ; 4^e prix, 250 fr. ; 5^e prix, 200 fr. ; 6^e prix, 150 fr.

3^e Section. — Taureaux ayant plus de 2 dents de remplacement : 1^{er} prix, 400 fr. ; 2^e prix, 350 fr. ; 3^e prix, 300 fr. ; 4^e prix, 250 fr. ; 5^e prix, 200 fr. ; 6^e prix, 150 fr.

FEMELLES

4^e Section. — Femelles de 10 mois au moins sans dents de remplacement : 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e prix, 250 fr. ; 3^e prix, 200 fr. ; 4^e prix, 175 fr. ; 5^e prix, 150 fr. ; 6^e prix, 120 fr.

5^e Section. — Femelles n'ayant pas plus de 2 dents de remplacement : 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e prix, 250 fr. ; 3^e prix, 200 fr. ; 4^e prix, 175 fr. ; 5^e prix, 150 fr. ; 6^e prix, 120 fr.

6^e Section. — Femelles n'ayant pas plus de 4 dents de remplacement : 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e prix, 250 fr. ; 3^e prix, 200 fr. ; 4^e prix, 175 fr. ; 5^e prix, 150 fr. ; 6^e prix, 120 fr.

7^e Section. — Vaches pleines ou à lait ayant plus de 4 dents de remplacement : 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e prix, 250 fr. ; 3^e prix, 200 fr. ; 4^e prix, 175 fr. ; 5^e prix, 150 fr. ; 6^e prix, 120 fr.

PRIX D'ENSEMBLE

Réservés aux meilleurs lots d'ensemble comprenant un mâle et trois femelles de même race et de même étable. Chacun des Syndicats d'élevage a offert 750 fr. pour les prix d'ensemble de sa race, 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e prix, 250 fr. ; 3^e prix, 200 fr. ; 4^e prix, 175 fr. ; 5^e prix, 150 fr.

PRIX SUPPLEMENTAIRES

Des prix supplémentaires pourront être accordés aux animaux et aux lots d'ensemble méritants qui n'auraient pas été récompensés par l'un des prix prévus au programme.

PRIX SPECIAUX OFFERTS PAR LES SYNDICATS D'ELEVAGE

Race Maine-Anjou. — Prix de Championnat, 150 fr. au plus beau mâle, 100 fr. à la plus belle femelle.
Race Nantaise. — Prix de Championnat, 150 fr. et 1 objet d'art au plus beau mâle, 100 fr. et 1 objet d'art à la plus belle femelle.

Prix de Juigné : 500 fr. (qui peuvent être partagés) pour le ou les éleveurs faisant partie du Syndicat, ayant présenté au concours les meilleurs reproducteurs, mâles et femelles, inscrits au Herd-Book Nantais.

Race Normande. — Prix de Championnat, 150 fr. et 1 objet d'art au plus beau mâle, 100 fr. et 1 objet d'art à la plus belle femelle.

Art. 3. — Les lauréats devront être rigoureusement munis de mouchettes ou d'anneau nasal, sous peine d'expulsion du Concours.

Art. 4. — L'entrée des enclos réservés à l'examen des animaux par le jury n'est autorisée qu'à la personne qui tient en main l'animal présenté.

Art. 5. — Nul exposant ne peut obtenir plusieurs prix dans la même section.

Art. 6. — La Commission aura la faculté de reporter d'une section sur l'autre les prix qui n'auraient pas été mérités ou attribués, et même d'employer les fonds ainsi disponibles à majorer les prix attribués à des animaux jugés absolument remarquables et à créer des prix supplémentaires.

Au cas où la totalité des prix affectés à une race insuffisamment représentée ne serait pas attribuée, les fonds ainsi disponibles pourraient être reportés sur les autres races. Les décisions du Jury sont sans appel.

Art. 7. — Les animaux que leurs propriétaires auraient placés dans une section dans laquelle ils ne doivent pas concourir seront remis dans la section à laquelle le Jury estimera qu'ils devront appartenir.

Art. 8. — Tous les animaux admis à concourir recevront un numéro d'ordre.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Transport. — 1^o Retour gratuit. — Les Compagnies de chemins de fer de l'Etat et du P. O. accordent une déduction de 50 % sur le transport des animaux exposés au Concours, à la condition que les expéditeurs fassent la demande de cette bonification en faisant leur déclaration d'expédition et qu'ils paient le tarif entier à l'aller ; le retour leur est accordé gratuitement. Pour obtenir cette gratuité, faire timbrer la feuille d'expédition au Commissariat du Concours.

2^o Indemnité de distance. — Afin d'encourager les éleveurs éloignés de Nantes, la Société d'Agriculture a décidé de participer aux frais de transport de leurs animaux : Tout parcours inférieur à 35 kilomètres sera entièrement à la charge de l'exposant.

Pour les parcours supérieurs, l'exposant ne gardera à sa charge que le prix afférent à 35 kilomètres. Les frais entraînés par l'excédent de distance seront remboursés

à l'éleveur par la Société d'Agriculture sur présentation au Commissariat du Concours de sa feuille d'expédition.

Octroi. — Les exposants recevront une « Carte d'Exposant » qu'ils devront montrer au bureau de l'octroi à leur entrée à Nantes.

Les cartes d'exposants sont rigoureusement personnelles.

Nourriture et litière des animaux. — La nourriture incombe aux exposants qui trouveront à acheter dans l'enceinte du concours : fourrages, paille et aliments divers.

Il sera fourni gratuitement pour la litière une botte de paille par animal exposé.

Avis. — Pour obtenir tous autres renseignements et programmes, s'adresser à M. le Secrétaire général de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 33, rue de Strasbourg, à Nantes, auquel les demandes d'admission devront parvenir avant le 20 mars, dernier délai. Toute demande postérieure à cette date sera déclarée non avenue.



BLÉS INDIGENES : Le pourcentage des blés indigènes que les meuniers devront obligatoirement mettre en œuvre pour la fabrication des farines destinées à la panification est fixé à 80 % par décret paru le 13 février 1932.

A GRIGNON aura lieu, le mardi 8 mars, à quinze heures, une vente de bœufs Southdown et Dishley-Mérinos provenant de la Bergerie de l'Ecole.

CHAMBRES D'AGRICULTURE : L'Assemblée des présidents des Chambres d'Agriculture doit tenir sa prochaine session les 15 et 16 Mars. A l'ordre du jour figure l'examen de tous les desiderata des différentes Chambres d'Agriculture, en vue de les grouper en un cahier général de revendications, qui sera présenté aux pouvoirs publics.

CONCOURS GENERAL AGRICOLE : Rappelons qu'il se tiendra à Paris, Parc des Expositions, à la Porte de Versailles, du lundi 14 au dimanche 20 mars. Un concours des vins, cidres, poirés et eaux-de-vie, y sera annexé.

A RENNES aura lieu, le vendredi 1^{er} avril, une grande manifestation de cultivateurs, petits artisans ruraux et ouvriers agricoles, pour réclamer l'abrogation des Assurances Sociales obligatoires. Le 1^{er} février 1930, une pareille manifestation avait groupé 16.000 ruraux.

CONSERVES DE LEGUMES : Nos exportations qui s'élevaient en 1921 à 257.000 quintaux, sont tombées à 132.000 quintaux pour les onze premiers mois de 1931, tandis que les importations étrangères sont passées de 25.000 quintaux en 1921 à 104.000 quintaux. Il est temps de protéger notre industrie nationale de conserves et par là-même nos producteurs de légumes, lésés en la circonstance.

Un Brin de Causette...



Depuis plusieurs semaines, des amis, des cultivateurs que j'ai pu point le plaisir de connaître, m'écrivent des lettres, on vient me trouver, pour me demander de parler un brin des boulangers, des bouchers, des charcutiers... qui diminuant pas leurs prix, en rapport à la baisse des marchandises que nous leur vendons.

J'ai ben de c't-avis et la mère Jeannot itou, quand c'est qui faut qu'elle paye aussi cher qu'avant le pot au feu, alors que nos bœufs ont baissé de près de 40 % ! Même chose pour les charcutiers, les cochons qui nous achetant même pas cent sous le kilo, sur pied, y nous les revendant 14 francs sous forme de lard, 20 à 25 francs en saucisses, ou en jambon ! Et dans le cochon ren ne se perd, jusqu'au sang, aux tripes, à la peau et aux poils qui se revendant un bon prix.

Je sais ben que, sur la quantité, y a de braves charcutiers qui se rendant compte, qui vendant presque pu de leurs cochonneries à la campagne, que les cultivateurs tuant leurs porcs eux-mêmes et se les partageant entre eux et qui serait préférable, pour eux, que les cochons soient plus chers... Seulement aucun voulant se décider à payer quarante sous de pus au kilo, rapport à la « concurrence » ou aux tarifs de leur syndicat.

L'autre jour, dans le train, y avait des cultivateurs de St... qui revenaient chacun avec des colis de viande, qu'ils avaient été acheter à Nantes, dans un grand magasin... de nouveauté, rapport que la viande est ben moins chère chez leur boucher, à la campagne, et malgré leur voyage ils avaient encore bénéficié ! Comment c'est que vous trouvez ça ?

Et les boulangers... si ça continue y nous mettrons tertous dans le pétrin. V'là encore un cultivateur qui m'écrit :

« Parlez nous un peu du « Syndicat des quatre routes » dont quelques membres ne se cachent pas pour dire que celui qui ne fait pas fortune en dix ans est un sot.

Il est connu depuis longtemps que 100 kilos de blé, même médiocre, produisent 100 kilos de pain.

Le son paie plus que la mouture et le transport du blé et de la farine. Il y a donc pour le boulanger 60 à 70 fr. par 100 kilos de blé. La braise paie plus de la moitié du blé ; ils trouvent de la farine d'ajonc ou d'épines à très bon compte. Le matériel est très simple et dure longtemps. Donc le boulanger a très peu de frais généraux et gagne 25 francs de l'heure de travail... »

Un autre me dit : « Chez nous le pain de six livres est à 6 fr. 90, alors que dans une commune voisine il est à 6 fr. Y a Untel, boulangier à X..., qui porte du pain à 8 kms, en Maine-et-Loire, et qui le vend moins cher que dans sa boutique, en Loire-Inférieure. »

J'en passe et de bonnes... Ces correspondants m'indiquent comme remède : la coopérative. Pour sûr, si qui continuaient ça sera la meilleure solution, non point pour écraser le commerce, mais pour museler les gourmands. Car enfin, le cultivateur a bon dos, mais y voulant point être tondue à tout bout de champ, ni pendue... comme une andouille ! Et si qu'on peut pas compter sur les gendarmes, ou les autorités de Madame l'Administration, alors y restons pu qu'à compter sur nous et sur not syndicat.

maître Jeannot

Cultivateurs, attention !

VIELLE MONNAIE

Les aigrefins qui râlèrent au plus juste prix les pièces d'or dans les campagnes recommencent leurs opérations après une éclipse assez longue. L'offensive est sérieuse, car elle se produit partout à la fois.

On connaît leur manière ; même ceux qui n'ont pas été les dupes de ces impudents mercantis ont lu dans les journaux ou sur des affiches des appels dans le genre de celui-ci, que nous reproduisons sans y changer un seul mot : « La Caisse Centrale des Monnaies prévient le public que, d'après la loi monétaire du 25 juin 1928, toutes les anciennes pièces d'or et d'argent sont démonétisées et ont cessé d'avoir cours légal entre particuliers. En conséquence elles sont refusées pour tout paiement dans le commerce. Déjà, les pièces d'argent n'ont plus leur valeur d'avant guerre. »

Que sous une raison sociale ronflante qui sent la filiale du Trésor public, on ose affirmer que les monnaies ont perdu dès à présent leur valeur et ne sont plus reçues en paiement, c'est déjà raide. Mais il y a mieux... ou pire dans le papier en question.

« Afin d'éviter au public une perte très élevée, ajoute-t-il, nous informons que la dernière reprise des pièces d'or et d'argent aura lieu dans le département le... dernier délai. » Et l'indication est donnée qu'à tel ou tel jour, suivant la ville, des agents recevront à l'hôtel, à l'instar des bandagistes herniaires, les ignorants ou les naïfs disposés à vider leur bête de laine. Pour les amener plus sûrement dans le filet de nos compères, il est précisé d'abord qu'une discrétion absolue est garantie et, ensuite, « que de nouvelles monnaies devant être mises prochainement en circulation, la reprise des anciennes pièces ne sera plus possible à partir de la collecte annoncée. »

Comment les braves gens qui ont eu le tort, jadis, de garder leur métal précieux dans l'espoir chimérique d'avoir, en cas de crise, un recours contre la mauvaise fortune et qui voient plus clair aujourd'hui, ne se précipiteraient-ils vers la fameuse Caisse centrale à la veille de la catastrophe annoncée ? On y court donc et l'on en revient... un peu plus léger qu'auparavant.

Voyons, maintenant, la réalité. D'abord, la loi de 1928 qui a stabilisé le franc n'a fixé aucun délai pour l'échange ou la vente des monnaies. Par contre, elle a donné à celles-ci une valeur légale invariable et c'est ainsi pour répondre à l'affirmation mensongère de nos ramasseurs, que la vieille pièce de cinq francs non seulement n'a rien perdu de son taux, mais vaut 5 fr. 40 à son titre d'argent fin. Enfin, la loi a imposé à la Banque de France l'obligation d'acheter les monnaies sans retenir d'intérêt ; de telle sorte qu'il eût suffi de s'adresser à elle pour échapper aux fourches caudines des écumiers et recevoir de son métal strictement ce qu'il vaut.

Cela, le public l'ignore et c'est bien pour cela que la razzia des pièces est possible ; mais il est infiniment regrettable que la police et la justice rendent possibles, par leur inertie, ces malpropres opérations.

Les Chemins Ruraux et l'Assainissement des terres

Nous sommes heureux de reproduire l'étude suivante que M. le docteur Chauveau, sénateur de la Côte-d'Or, vient de rédiger à l'usage de son département, car les excellents conseils qu'il y a réunis méritent d'être appliqués dans toute la France.

Parmi les entreprises d'améliorations agricoles qui rendraient le plus de services aux cultivateurs, on peut citer sans contestation possible, d'une part, les travaux de redressement, d'élargissement ou de grosses réparations à exécuter sur les chemins ruraux et, d'autre part, la remise en état des fossés d'assainissement.

Le budget des communes, déjà trop obéré, ne permet pas aux municipalités d'assurer l'entretien de la voirie rurale. Quant aux travaux d'élargissement, de rectification, de construction ou reconstruction d'ouvrages d'art, on ne saurait songer actuellement à les entreprendre aux frais exclusifs des communes et des usagers.

Pour les entreprises de curage de fossés et d'assainissement, il existe bien dans certaines communes des syndicats de propriétaires qui avaient pris en charge l'exécution des travaux et leur entretien.

Mais, pendant la période de guerre, les syndicats n'ont pu fonctionner et actuellement les dépenses de remise en état de tous ces travaux s'avèrent si élevées que les propriétaires en retardent toujours l'exécution.

Cette situation est d'ailleurs générale pour toute la France et le Ministère de l'Agriculture a dû accorder son concours tant pour les tra-

vaut de grosses réparations concernant les chemins ruraux que pour l'assainissement et le curage.

Le ministre répondait, en effet, à la date du 13 février 1931, à une question posée :

« Le concours technique et financier du ministère de l'Agriculture peut être accordé non seulement pour la construction de chemins ruraux nouveaux, mais également pour l'exécution de travaux de rectification, d'élargissement ou d'assainissement de ces chemins, ainsi que pour l'exécution des travaux de grosses réparations s'imposant du fait que ces voies de communication n'ont pas été entretenues depuis la guerre, sous la condition que ces divers travaux soient effectués par des associations syndicales de la loi du 20 août 1881, conformément aux projets dressés par le service du génie rural après l'autorisation du ministre. En aucun cas, les travaux de simple entretien ne sauraient donner lieu à attribution de subventions. »

Autre réponse :

« Le curage des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que des canaux d'assainissement tels que les fossés jûrés qui sont soumis au même régime légal, constitue une opération d'entretien qui doit être exécutée aux frais exclusifs des intéressés et ne peut être subventionnée sur les fonds du Ministère de l'Agriculture.

Toutefois, lorsque par suite des difficultés rencontrées pour l'application des anciens règlements ou des usages locaux, il est constitué une association syndicale ou un syndicat forcé dans les conditions prévues par la loi du 8 avril 1898, le premier curage à effectuer par le groupement entraîne en général des dépenses élevées et la remise en état du cours d'eau ou des canaux qui peut, dans ce cas, être assimilée à des travaux neufs, rentre à ce titre dans la catégorie des entreprises subventionnables.

Il en serait de même dans le cas où un cours d'eau régulièrement entretenu viendrait à être obstrué par des inondations exceptionnelles.

Les communes et les propriétaires intéressés peuvent donc bénéficier du concours technique et financier de l'Etat par l'intervention du génie rural.

Ce service, à la charge d'établir pour le compte des associations tous les dossiers nécessaires, de présenter et de soutenir devant le minis-

Nos belles Cultures florales nantaises



Serre d'ARUMS « GODFREY », variété américaine cultivée spécialement pour la fleur coupée. Ces plantes ont été mises en culture le 1^{er} octobre. Les voici en pleine floraison, le 16 février. Cette serre, de 38 mètres de long, appartient à nos adhérents, MM. LERAY et AURAIN, à la Basse-Loire, Pont-Rousseau.

Ne refermez pas ce journal sans avoir parcouru nos petites annonces des « OFFRES ET DEMANDES ». L'une d'elles peut vous intéresser.

fration de l'Agriculture les demandes de subvention.

Ces subventions, qui sont de l'ordre de 25 % pour les chemins ruraux et de 33 % pour les assainissements, se sont révélées à l'usage insuffisantes, étant donné le coût actuel des travaux.

Il est d'autre part impossible de laisser plus longtemps se détériorer les chemins ruraux, se combler les fossés et s'envaser les cours d'eau du département.

Il faut suivre la voie qui a été tracée par certains Conseils généraux et compléter les subventions de l'Etat de manière à ne laisser aux propriétaires ruraux qu'une charge qu'ils puissent supporter.

Dans le département du Morbihan, par exemple, dès 1913, le Conseil général a voté le « centime rural » pour aider à la réfection des chemins ruraux.

La subvention départementale était de l'ordre de 20 % de la dépense. Après la guerre, le nombre des centimes votés s'est élevé à 3 et la subvention départementale à 30 %.

Si le département de la Côte-d'Or acceptait d'apporter son appui financier aux cultivateurs tant pour la réfection ou la construction de chemins ruraux que pour l'exécution des travaux d'assainissement, le service du génie rural pourrait intervenir de la manière suivante :

Chemins ruraux. — La reconnaissance des chemins ruraux, qui est exigée pour l'allocation des subventions, serait à la charge du Ministère de l'Agriculture.

A cet effet, les délibérations des Conseils municipaux demandant la reconnaissance des chemins ruraux seraient transmises à l'ingénieur en chef du génie rural, pour établissement du dossier.

Les études des projets et la constitution des associations syndicales seraient également assurées par le service du génie rural et aux frais de l'Etat.

La subvention départementale serait accordée de droit à tous les travaux concernant les chemins ruraux ayant préalablement obtenu une subvention du Ministère de l'Agriculture. La subvention départementale pourrait être fixée par exemple au même taux que la subvention de l'Etat, de manière à ne laisser à la charge des intéressés que 50 % de la dépense, les travaux étant exécutés conformément au projet établi par le service du génie rural et approuvé par l'Administration supérieure.

Assainissements. — Les dossiers de constitution des associations syndicales ayant pour but les travaux d'ouverture de fossés ou de curage de cours d'eau non navigables ni flottables seraient établis par le service du génie rural si les travaux à entreprendre étaient susceptibles de recevoir une subvention de l'Etat.

Les projets de travaux seraient également établis par le service du génie rural et présentés au Ministère de l'Agriculture, aux fins de subvention.

La subvention du département serait allouée aux syndicats autorisés ayant, au préalable, obtenu un subside de l'Etat.

Le taux de la subvention de l'Etat étant généralement de 33 %, le département pourrait allouer 17 % pour compléter à 50 % le secours attribué aux propriétaires intéressés.

Paiement des subventions. — Le paiement des subventions départementales s'effectuerait sur demande du président de l'Association adressée à M. le Préfet de la Côte-d'Or, au fur et à mesure des travaux, en totalité ou par acomptes et sur présentation d'un certificat dressé par l'ingénieur en chef du génie rural après vérification des états de dépenses et des décomptes des travaux permettant de fixer définitivement le chiffre de la subvention.

Pour le paiement du solde, il serait dressé par l'ingénieur en chef du génie rural ou son délégué un procès-verbal de réception des travaux.

Pour éviter toute erreur d'interprétation et pour assurer l'unité de direction indispensable, les ordres d'exécution des travaux seraient donnés par l'ingénieur en chef du génie rural dans les bureaux duquel seraient centralisées toutes les questions relatives aux affaires de chemins ruraux et assainissement subventionnées par le département.

Nous avons l'intention, mes collègues et amis, M. Jossot et le D^r Tassinier, que j'entretenais de cette pensée, et moi, de présenter à la prochaine session du Conseil général un vœu tendant à l'institution du centime rural. Nous espérons bien rencontrer l'adhésion unanime de nos collègues.

D^r CHAUVEAU,

Sénateur,
Président de l'Office agricole
départemental de la Côte-d'Or.

LA ROUTE ET LA TERRE

Leur Travail — Leur Ressemblance

Avez-vous vu une vieille route, mais ce qu'on appelle une vieille route, perdue de trous, où l'éte il y a place pour toutes les poussières, et l'hiver pour toute l'eau du ciel ?

Avez-vous assisté quand vous travaillez aux champs, au travail, impuissant trop souvent, du cantonnier ? Il prend une bonne pelletée de terre des bas-côtés, la dépose dans le trou, le « nid de poule » (ainsi nommé parce que des colonies de gallinacés pourraient venir y pondre à l'aise) et la tasse d'un coup de plat de sa pelle. Quel résultat obtient-il ? Il ne refait pas la route, il a remplacé les plaies par des bosses, il n'a pas obtenu un travail parfait, loin de là, puisqu'il suffit de quelques semaines, même de quelques jours quelquefois pour remettre la route dans un état lamentable, aussi faut-il employer une autre méthode pour « recharger » complètement une route usagée.

Il faut bien la préparer, éliminer les causes d'imperfections de la route, cailloux brisés, sablonneux, les

déchets de toutes sortes qui encombrant la chaussée, puis apporter du caillou neuf, non écrasé, l'épandre, le faire adhérer avec du sable, de l'eau et du goudron ; le travail est lent, nécessite des frais, du matériel, de la main-d'œuvre, des capitaux, mais quand tout est terminé la route ne nécessite plus qu'un entretien minime, elle est roulante, et répond au but pour lequel on l'a créée.

Vous vous demandez peut-être pourquoi je vous parle de la route dans un article agricole, c'est parce que je voudrais en dégager une leçon pour vous.

Voyant la route usée, le cultivateur peut la comparer à ses champs, qui depuis si longtemps servent, portent, s'usent, et il peut se comparer au cantonnier, car lorsqu'il remet indéfiniment du fumier sur son sol, il ne fait rien d'autre que de boucher les trous de sa fumure avec le produit de son sol, comme le cantonnier bouche le nid de poule avec le gazon des bas côtés.

Quand le cultivateur ajoute à son fumier du superphosphate, il fait un

léger chargement, il met de la pierre avec son gazon dans sa route, mais son résultat est éphémère, il ne pourra pas suffire aux besoins de ses récoltes successives, comme la route ne pourra pas suffire au trafic, pour peu que celui-ci soit intense.

Que faire alors ?

« Recharger complètement sa terre », pour cela il faut la préparer, ce qui se fera par les amendements, drainages et chaulages, s'il y a lieu. Puis il faudra la charger, pour cela, il faut lui apporter les éléments qui manquent sous la forme d'une bonne fumure complète, comprenant de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse, à fortes doses, et dans des proportions bien équilibrées, c'est-à-dire pour l'Acide phosphorique et la potasse qui restent dans le sol, à égalité, pour l'Azote selon l'engrais de 1 à 2 fois moins que de ces éléments. Ainsi une fumure comprenant 8 d'azote pour 16 de potasse et 16 d'acide phosphorique, est équilibrée.

Mais n'oubliez pas, que lorsque l'Administration fait l'effort de re-

charger entièrement une route, elle ne le fait que petit à petit, aussi le cultivateur prudent et économe devra-t-il « recharger » ses champs progressivement, mettant d'abord en état ses meilleurs champs, ceux qui lui rapporteront le plus vite, puis petit à petit, passant à des terres moins bonnes, qu'il améliorera.

Ensuite de même que le cantonnier se préoccupera de la visibilité en élaguant les haies, le cultivateur détruira les mauvaises herbes, par des traitements à l'acide ou à la sylviculture spéciale.

Et vous, cultivateurs, quand vous usez d'une bonne route, vous préférez une bonne voiture, n'est-ce pas ! vous désirez qu'elle soit douce, facile à tirer, peu coûteuse... pour cela, vous l'achetez chez le fabricant spécialisé, faites donc de même pour vos cultures, usez de bonnes semences. Des spécialistes les sélectionnent, utilisez-les, et vous obtiendrez dans des sols bien amendés, bien fumés, bien entretenus, des gros rendements.

R. DE DREUZY.



Le bon Greffage

Greffage en écusson ou écussonnage est l'opération qui consiste à placer un œil (bourgeon ou écusson, en raison de sa forme), détaché d'un pied-mère, sur un porte-greffe ou sujet — on emploie l'un ou l'autre terme indistinctement — enraciné.

Ce greffage peut avoir lieu de deux façons différentes : par inoculation ou par placage. La première consiste à mettre le greffon sous l'écorce du sujet ; dans la deuxième, l'écusson prend la place d'un lambeau d'écorce du porte-greffe. L'inoculation est plus facile à exécuter et donne de meilleurs résultats ; c'est d'elle uniquement que nous allons parler.

L'inoculation est dite :

1^o A œil poussant, lorsqu'elle a lieu au printemps, au début de la végétation. L'écusson, fourni par une branche de l'année précédente dans laquelle la sève commence à circuler, se développe dans le courant de l'année et s'acrotte comme un rameau ordinaire. Ce système est plus pratique pour le châtaignier et le noyer.

2^o A œil dormant, lorsque l'opération est effectuée dans le courant de l'été, du 15 juillet au 15 septembre. Le greffon est fourni par un rameau de l'année plutôt vers l'aboutement que trop herbacé ; la reprise est plus certaine s'il y a égalité de végétation entre le porte-greffe et le greffon ; en aucun cas, l'écusson ne devra être en meilleure sève que le sujet. L'œil se soude avant l'automne, mais ne pousse qu'au printemps suivant. C'est le système à œil dormant qui est généralement préféré pour nos arbres fruitiers et pour le citronnier, l'oranger, le lilas, le rosier, etc.

Préparation du greffon. — Les rameaux sont choisis sur des arbres sains, fructifères et répondant bien à la variété que l'on veut obtenir. Ils sont détachés peu de temps avant le greffage et conservés frais, la base dans la mousse humide ou dans un linge mouillé. Les yeux doivent être bien constitués, assez gros mais non développés ; on donne la préférence à ceux du milieu des rameaux. On coupe les pétioles à un centimètre. La levée de l'écusson exige de l'habileté de main. L'incision doit être superficielle ; l'œil est accompagné d'un centimètre d'écorce en dessus et d'un centimètre en dessous. Il faut avoir soin de ne pas éborgner l'œil, c'est-à-dire de ne pas enlever ou même soulever les faisceaux libéro-ligneux indispensables à la circulation de la sève ; avec la pointe du greffoir on nivelle simplement les aspérités en ayant soin de ne pas blesser le cambium.

Préparation du sujet. — Le sujet peut être préparé de trois façons différentes : 1^o par incision longitudinale simple qui ne s'emploie que lorsque le porte-greffe, grêle et flexible, peut se courber pour faciliter la rentrée de l'écusson ; si l'opération est bien exécutée, celui-ci est à l'abri de l'air ; 2^o par incision en T droit ou en T renversé dont les dimensions doivent être celles de l'écusson en longueur et en largeur. L'opération est délicate, car si l'une des extrémités de l'écorce n'est pas bien cachée par la ligature et est exposée à l'air, elle se dessèche et n'adhère plus au sujet et la soudure est incomplète ; 3^o par incision cruciale, qui est surtout employée pour placer de gros écussons, tels que ceux du marronnier, ou pour le greffage de boutons à fruits, comme cela se pratique en certains cas chez le poirier et le prunier.

Posé de l'écusson. — L'œil préparé doit rester le moins possible à l'air, il faut donc opérer avec célérité et en même temps avec délicatesse. Pour cela la spatule du greffoir tenue de la main habile, la main droite généralement, soulève légèrement les parties incisées, tandis que la main gauche, qui soutient l'écusson par le pétiole, le fait glisser entre l'écorce et l'aubier. On évite les déchirures en appliquant exactement les lèvres l'une contre l'autre. Il faut éviter aussi de meurtrir l'écusson avec les ongles. On s'assure, par une légère pression des doigts, que l'écusson repose bien sur le sujet et il ne s'agit plus que de le lier.

La ligature. — La ligature a pour but d'éviter à la plaie le contact de l'air, d'empêcher la dessiccation et de maintenir les éléments de l'opération bien en place. Les lanières de caoutchouc rempliraient ce rôle de la façon la plus parfaite et permettraient, en outre, au végétal de s'accroître sans risque de s'étrangler ; mais leur prix peut paraître trop élevé. On a le plus souvent recours à la laine, au coton, au raphia ou à des feuilles de diverses plantes, comme les feuilles de massette et de sparganne qui poussent en abondance le

long des cours d'eau et des mares, ou comme les spathes de maïs coupées en lanières et trempées dans l'eau ; les ligatures de ce dernier genre sont les plus économiques.

Quel que soit le lien adopté, on commence la ligature en haut ou en bas pour les systèmes en fente simple et en fente cruciale, en haut dans le T droit, en bas dans le T renversé. La ligature doit comprimer légèrement les organes ; les tours de spire doivent être assez nombreux pour éviter le contact de l'air extérieur sur les plaies et les extrémités du lien doivent être bien arrêtées.

Soins aux greffes. — Dans le greffage à œil poussant, huit jours environ après l'opération on étête le sujet ; progressivement, pour éviter l'afflux de sève trop brusque, on enlève toutes les branches et la tige jusqu'à dix centimètres au-dessus de l'écusson. Au fur et à mesure de son développement, le jeune rameau est attaché à l'onglet, puis à un tuteur sulfaté ; vers la fin de la végétation, on coupe l'onglet au ras de la greffe. Pour favoriser la soudure de la greffe à œil dormant, on coupe l'extrémité des branches du sujet et on active la végétation par un binage et un arrosage modéré. Ce n'est qu'à la pousse de printemps que l'on étête définitivement le porte-greffe.

Deux semaines après le greffage, on peut s'apercevoir du résultat ; si le pétiole jaunît et se détache facilement, l'écusson est soudé. Au contraire, le noircissement, la dessiccation et la solidité du pétiole dénotent un échec, mais il peut être encore temps de regreffer.

LONDINIERES,
Professeur d'agriculture.

Le Sénat vote le Projet d'Encouragement à la Culture du Chanvre

Dans sa séance du 11 février, le Sénat a voté le projet de loi voté déjà par la Chambre des députés et comportant notamment l'attribution de primes à la vente de la filasse de chanvre.

La loi d'encouragement à la culture du chanvre est donc définitive et sera promulguée incessamment.

Nous enregistrons avec plaisir l'aboutissement des revendications des producteurs de chanvre, pour lesquels nous luttons depuis deux ans. Remercions M. François-Saint-Maur de son utile intervention au Sénat pour hâter l'application de cette loi, par l'institution de décrets et d'arrêtés.

M. Fould, ministre de l'Agriculture, a répondu à M. François-Saint-Maur qu'il mettra tout en œuvre pour que cette loi, si longtemps attendue, soit appliquée avec la plus grande célérité.

Nous tiendrons nos adhérents au courant des mesures qui seront prises.

Le Prix du Lait à Paris

La Fédération des coopératives et des syndicats laitiers de la région de Paris, représentant 50.000 producteurs du bassin parisien, en présence de la généralisation du froid et des gélées qui réduit de façon sensible les rendements des étables et qui entraîne une augmentation des frais d'alimentation et d'entretien du cheptel, décide que le prix de vente du lait au détail sera relevé à Paris, à partir du mardi 16 février 1932, de 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le litre.

La prime des crémières restant fixée à 20 centimes, les producteurs de lait en nature recevront, dans le bassin parisien, entre 0 fr. 75 et 0 fr. 80 le litre, suivant les distances et la qualité.

Le conseil de Voltin

Pour actionner l'écrémeuse et la batte, le moteur électrique sur trépied est la meilleure des servantes ; infatigable, économe et toujours bien disposée. Adressez-vous à la S.N.E., 23, rue de Strasbourg, à Nantes : renseignements et essais gratuits.

MAMAN

Le numéro de février de Maman, la belle revue illustrée de puériculture rédigée pour les mamans par les plus grands médecins de France, vient de paraître. Les futures mamans y trouveront des conseils précieux. Maman n'a que des abonnés. Un numéro spécimen, 2 francs. Prix de l'abonnement : un an, 20 fr. A envoyer à Maman, 35, rue des Jeûneurs, Paris, Compte Chèques-postaux : Paris 813-67.

Machines Agricoles

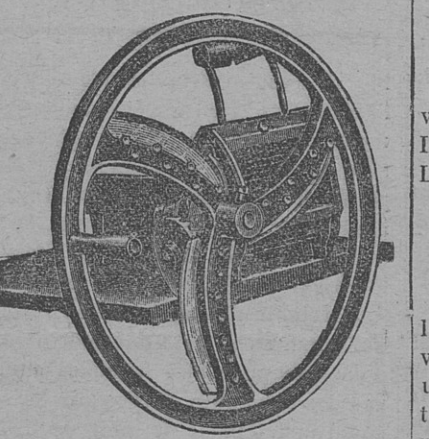
Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres. Débit, 12.000 litres environ, pousse à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptent à la longueur voulue. Vidage rapide, ne s'engorge jamais. N^o 1, 2^o 60 à 3^o 60, 270 fr. N^o 2, 3^o 4^o 5^o, 310 fr. N^o 3, 4^o 20 à 5^o 70, 360 fr. Support fixe pour ces pompes : 100 fr. Modèle spécial sur brouette, avec 5 mètres de tuyau caoutchouc : 500 fr. Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Rouleaux de Jardin

Rouleaux de jardin et tennis, à bords arrondis en 2 billes, complets : Sans contre-poids : Larg. Diam. Poids Prix 0^o 50 0^o 40 83 kg. 247 fr. 0^o 50 0^o 50 123 — 340 » 0^o 60 0^o 60 155 — 442 » Avec contre-poids : 0^o 50 0^o 40 104 kg. 315 fr. 0^o 50 0^o 50 160 — 417 » 0^o 60 0^o 60 218 — 527 » Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Hache-Herbes



Indispensables pour l'élevage des volailles. Peuvent hacher très finement : choux, feuilles de betteraves, orties, herbes, etc... Fonctionnement très doux, rendement élevé. Sont livrés montés sur planchette. A 3 lames, volant de 0^o 47... 108 fr. 4 — — 0^o 47... 124 » 4 — sur pieds élevés... 188 » Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Ecrémeuses

Machines robustes et pratiques, munies d'un compteur de tours automatique. Coussinet avec douille interchangeable et ressort. Avec Bol à lamelles : 65 litres, 850 francs ; 120 litres, bassin droit, 1.000 francs ; bassin déporté, 1.100 francs. Avec Bol à assiettes : 75 litres, 850 fr. ; 130 litres, bassin droit, 1.000 fr. ; 130 litres, bassin déporté, 1.100 fr. Remise intéressante à nos adhérents. Transport déduit sur facture.



Autre marque réputée : Débit 80 litres. B. central, 865 fr. — 115 — — 990 » — 115 — B. déporté 1.070 » — 150 — B. central, 1.140 » — 150 — B. déporté 1.240 » Remise à nos adhérents.

Réparations et pièces de rechanges assurées par le Syndicat, à Nantes.

Pelles à Bascule

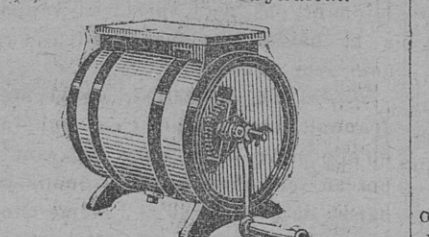
Entièrement en acier et à manœuvre automatique. Largeur 0^o 90... 460 fr. Largeur 1^o 00... 500 fr.

Scie du Foyer

Petite scie permettant de faire tous les travaux de sciage, avec un chevalet mobile pour scier les bûches et une table pour scier en long. La table est renversable sans aucun démontage. Bâti bois, stabilité parfaite. Arbre en acier dur, monté sur roulement à billes, de marque réputée. Lame polie de 400 m/m. Moteur électrique demi-cheval, fonctionnant sur courant lumière, vitesse de la lame, 1.200 tours. La scie complète avec moteur électrique, 900 francs, franco gare. La scie sans moteur, 410 francs. Gare grands réseaux. Remise aux adhérents.

Barattes

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne, premier choix. Fabrication soignée, marche garantie, Modèle visible au Syndicat.



10 litres, 175 fr. ; 20 litres, 185 fr. ; 30 litres, 200 fr. ; 40 litres, 230 fr. ; 50 litres, 245 fr. ; 60 litres, 275 fr. ; 80 litres, 320 fr. ; 100 litres, 350 fr. Prix départ usine. Remise aux adhérents.

BARATTES CULBUTANTES sur demande depuis 395 fr. départ.

Fils de Fer

Fils galvanisés, spéciaux pour vignes, en bottes irrégulières. Les 100 kilos N^o 14 (3^o 4^o au kilo environ). 177 fr. N^o 15 (28^o — — — — —) 174 » N^o 16 (23^o — — — — —) 170 » Pour bottes réglées à 5 kgs, matoration de 5 fr. par 100 kgs. Prix nets et départ Nantes. Tous autres numéros de fils, en galvanisés recuits, ou clairs.

Ronces galvanisées

A 2 picots A 4 picots N^o 8 Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm. 12.5..... 11 70 13..... 13 50 14..... 15 55..... 22 50 les 100 m. 15..... 17 55..... 24 75 — 16..... 20 70..... 27 90 — Départ Nantes. Prix nets. Remise par quantité.

Tondeuses à Gazon

Fabrication soignée ; traction extra-légère. Système de réglage pour couper haut ou ras et pour regagner l'usage des couteaux après un long usage.

Modèle à bras, sur pieds bois : N^o 1 débit 80 litres..... 408 fr. N^o 2 — 100 — 456 » N^o 3 — 130 — 560 » Modèles au moteur, sur bâti fonte : N^o 2 débit 150 litres... 536 fr. N^o 3 — 250 — ... 636 » N^o 3 bis — 350 — ... 864 » N^o 4 — 450 — ... 1.072 » Prix départ. Remise à nos adhérents. Autres modèles sur demande.

Hangars agricoles tout Acier

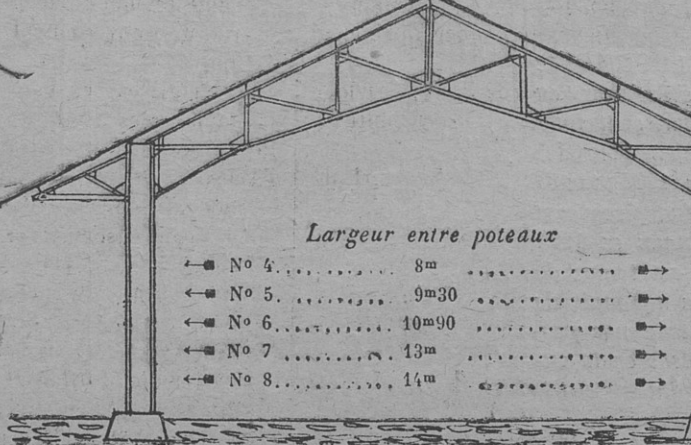
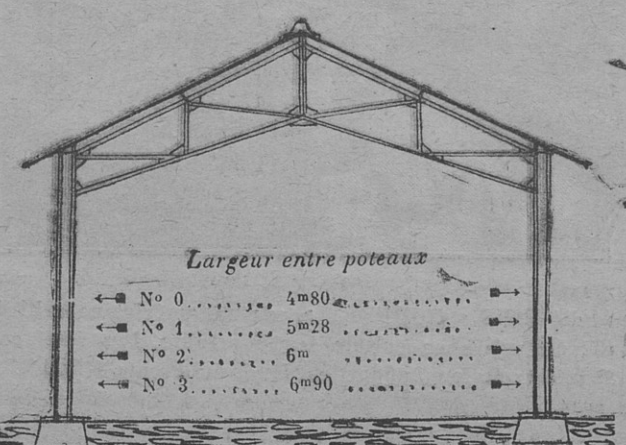
CARACTERISTIQUES

Grande solidité du mode d'attache sur poteaux par doubles cornières. Force de fer toujours supérieure à la normale. Toit avec pente fortement accentuée qui donne une capacité d'emmagasinement très élevée.

Nos différents modèles se font en 5, 10, 15, 20, 25 et 30 mètres de longueur. (Des dimensions supérieures peuvent être réalisées sur demande.) Ils peuvent se faire avec auvent droit, auvent rabattu, ou sans auvent — Nombreuses références — Devis gratuits.

N^o 0 Largeur aux toles..... 5^o 60
N^o 1 — — — — — 6^o 30
N^o 2 — — — — — 7^o 00
N^o 3 — — — — — 7^o 90

N^o 4 Largeur aux toles..... 9^o 20
N^o 5 — — — — — 10^o 50
N^o 6 — — — — — 12^o 10
N^o 7 — — — — — 13^o 90
N^o 8 — — — — — 15^o 00



Largeur entre poteaux

Largeur entre poteaux

— N^o 0..... 5^o 80
— N^o 1..... 5^o 28
— N^o 2..... 6^o 00
— N^o 3..... 6^o 90

— N^o 4..... 8^o
— N^o 5..... 9^o 30
— N^o 6..... 10^o 90
— N^o 7..... 13^o
— N^o 8..... 14^o

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 15 Février 1932

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.564	2.520	8 30	7 40	5 80	9 30	4 98	3 90	2 90	5 75
Vaches.....	1.264	1.230	8 30	6 70	5 40	9 80	4 98	3 78	2 70	6 27
Taureaux.....	466	460	6 80	6 »	5 60	7 40	4 08	3 30	2 75	4 58
Veaux.....	2.028	1.900	14 30	11 80	9 50	15 60	8 58	6 75	5 22	9 67
Moutons.....	13.470	13.000	15 »	9 40	7 50	17 40	7 50	4 45	3 30	8 70
Porcs.....	1.973	1.973	8 42	7 70	5 14	8 70	9 90	5 40	3 60	6 10

Du Jeudi 18 Février 1932

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.422	1.300	8 20	7 »	5 70	9 20	4 90	3 85	2 85	5 70
Vaches.....	666	600	8 20	6 60	5 30	9 70	4 92	3 63	2 65	6 20
Taureaux.....	430	410	6 60	5 50	5 30	7 20	3 95	3 20	2 65	4 45
Veaux.....	1.637	1.500	13 20	12 50	8 30	14 60	7 92	5 98	4 65	9 05
Moutons.....	5.385	5.000	15 »	9 40	7 50	17 40	7 50	4 45	3 30	8 70
Porcs.....	2.199	2.199	8 70	6 14	5 56	9 »	6 10	5 40	3 90	6 30

Association Générale des Producteurs de Viande

Le Contingentement

Il y a relativement peu de choses à signaler du côté des entrées contingentes.

Le régime des accords avec les pays exportateurs, déjà exposé dans nos deux derniers bulletins, s'est étendu à la Roumanie.

Il ne reste guère que les pays sud-américains, le Danemark et l'Allemagne, pour lesquels le système des autorisations d'importations continue à fonctionner intégralement ; le système demeure également pour les autres pays en ce qui concerne les produits dont les entrées étaient insuffisantes pour justifier l'octroi d'un contingentement spécial et qui figurent par suite dans une rubrique d'ensemble : « autres pays ».

Pour tous ces produits, la délivrance des autorisations d'importation est achevée normalement.

Quant aux entrées en provenance des pays qui gèrent eux-mêmes leur contingent, il est encore trop tôt pour se prononcer sur leur régularité.

Nous avons, cependant, quelques apaisements de ce côté par le service de contrôle qui fonctionne au Ministère de l'Agriculture et qui est tenu au courant des entrées d'une façon suivie, des Pays-Bas, notamment.

Les cours actuels sont d'ailleurs de nature à décourager les exportateurs en France, et les derniers envois de viandes abattues aux Halles de Paris ont été tellement mal vendus que l'on peut même se demander si certains pays étrangers profiteront de la faculté qui leur est laissée d'introduire des contingentements déterminés.

La Situation

La tenue des marchés a été, dans l'ensemble, plus faible dans la première quinzaine de février. S'il y a eu un très léger raffermissement des cours des porcs, le veau a reperdu une partie du terrain regagné en décembre et janvier. Le gros bétail et le mouton accusent une certaine baisse sur la fin de janvier.

Les importations ont repris à une cadence très ralentie. La consommation, toujours réduite, surtout en bas morceaux, ne permet pas un écoulement satisfaisant des animaux de boucherie, et le carême n'est pas fait pour l'encourager.

L'offre est assez abondante sur les marchés et paraît devoir le rester, sinon s'accroître. Les réponses à notre questionnaire qui suit, nous permettront sans doute d'avoir à cet égard des précisions dont nous avons le plus grand besoin.

Eleveurs, luttiez contre le Varron

Du mois de février au mois d'août, les bêtes bovines élevées à la prairie portent sur le dos des abcès suppurants désignés sous les noms de : tans, œstre, varron, etc. ; ces tumeurs sont produites par la larve d'une grosse mouche velue, jaunâtre, difficile à capturer : l'hypodermite du bœuf.

Cette larve n'est pas inoffensive ; les animaux, surtout les jeunes, souffrent beaucoup de la présence des abcès qui leur couvrent le dos. Leur croissance est retardée. Les vaches ont moins de lait (les Laiteries Coopératives danoises ont imposé la destruction des varrons). La viande est tachée à la saison des migrations. L'hypodermite effraye le bétail à la prairie et provoque les courses dites « de chaleur ». Le cuir varronné perd la plus grande partie de sa valeur ; c'est l'éleveur qui en fait les frais.

On peut enlever le varron à la main en pressant la base des tumeurs. Mais ce procédé applicable pour les larves isolées, est impraticable pour les sujets couverts de pustules. Il faut alors appliquer une préparation parasiticide.

A cet effet, nous avons fait faire une pommade au paradichlorobenzène, très efficace, que nous pouvons livrer à nos adhérents au prix de 5 francs la grande boîte, ou de 9 francs les deux boîtes. En vente aux Bureaux du Syndicat à Nantes. Une boîte de pommade peut servir au traitement de cinq bêtes environ.

FEVRIER. — IL FAUT PARTIR A POINT ! L'AMMONITRANT GRANULÉ, appliqué en février sur vos bêtes d'hiver, leur assurera un bon départ.

Chemin de Fer de Paris à Orléans

VENTE EXCEPTIONNELLE D'AFFICHES ARTISTIQUES A PRIX REDUIT

Les amateurs et collectionneurs d'affiches seront satisfaits d'apprendre que la Compagnie d'Orléans met en vente 15 affiches artistiques différentes des Châteaux de la Loire au prix exceptionnel de 30 fr. (trente francs) frais d'envoi en sus (France 5 fr., étranger 12 fr.).

L'envoi est fait contre mandat ou chèque postal (compte Paris 1204) adressé au Service de la Publicité, 1, place Valhubert à Paris (XIII).

On peut également se les procurer directement à Paris, soit à l'adresse ci-dessus, soit aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 6, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail, ou à la gare de Paris-Quai d'Orsay (Bureau des Renseignements).

Ces affiches sont de véritables tableaux d'une grande valeur documentaire et artistique et leur collection fera certainement prime dans quelques années.

La Vie Syndicale

Saint-Viaud

Dimanche 21 février, à 7 h. 30 du matin, salle du Patronage, à Saint-Viaud, grande réunion syndicale et conférence par MM. R. Faivre, de Dreuzy et Cormier, ingénieur agronome. A l'issue de la réunion, séance cinématographique instructive et gratuite.

Tous nos adhérents sont instamment priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

Le Clion

Dimanche 21 février, à 2 heures de l'après-midi, au bourg du Clion, réunion syndicale et conférence agricole par MM. R. Faivre, de Dreuzy et Cormier. Tous les agriculteurs sont invités.

Electrification Rurale

Des conférences sur l'électrification rurale auront lieu Dimanche 21 février à :

SAINT-LEGER-LES-VIGNES. Ecole mixte communale, à 9 heures. PORT-SAINT-PERE, à la Mairie, à 11 h. 15.

Tous les agriculteurs sont invités.

Conquereuil

Lundi 22 février, à 7 heures du soir, salle de l'Ecole des garçons, à Conquereuil, grande réunion syndicale. Conférence par MM. R. Faivre, de Dreuzy et Cormier, ingénieurs agronomes, sur des sujets d'actualité. Séance cinématographique instructive. Tous nos adhérents sont instamment priés d'y assister.

Bourgneuf-en-Retz

Jeudi 25 février, à 7 h. 30 du soir, salle de la Justice de Paix, à Bourgneuf, grande réunion syndicale et conférence agricole par MM. R. Faivre et de Dreuzy.

A l'issue de la conférence, séance cinématographique instructive. Tous nos adhérents de la région sont instamment priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

Saint-Colombin

Dimanche 28 février, à 11 h. 15, à l'issue de la Grand-Messe, Salle des Œuvres, à St-Colombin, réunion syndicale.

Conférence agricole par MM. R. Faivre et Chaquin, directeur des Services Agricoles de la Loire-Inférieure. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

La Planchette

Dimanche 28 février, à 3 heures de l'après-midi, salle Saint-Michel, à La Planchette, réunion syndicale.

Conférence agricole par MM. R. Faivre et Chaquin, directeur des Services Agricoles de la Loire-Inférieure. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

Vallet

Dimanche 6 mars, à 9 h. 15 du matin, salle du Rouaud, à Vallet, réunion syndicale agricole et viticole. Conférence par M. R. Faivre, directeur technique du Syndicat Central. Questions diverses.

Saint-Herblon

M. COURAUD MARCEL, au bourg de Saint-Herblon, est nommé Agent du Syndicat en remplacement de M. Marchand Joseph qui a quitté le pays.

CONTRE LA VIE CHÈRE

Apprenez à faire vos vêtements en suivant à l'ECOLE PIGIER DE NANTES, les cours de Coupe, de Couture et de Mode.

superphosphate =
acide phosphorique
soluble dans
l'eau.
assimilation rapide.

Soyez prudents

Tous les écoliers savent que certains corps, tels que le fer, le cuivre, sont bons conducteurs de la chaleur, alors que d'autres corps, tels que le bois, la paille, sont classés comme mauvais conducteurs.

Constatant ces faits, une longue expérience nous a appris que si nous pouvons, sans danger de nous brûler, tenir un morceau de bois dont l'extrémité opposée s'enflamme, il serait imprudent de vouloir agir de la même façon avec un fil de fer rougi par le feu de la forge.

Chose curieuse, ce que nous admettons pour la chaleur, nous ne l'admettons pas pour l'électricité. Certes, nous savons que les métaux, le fer, le cuivre, le main, etc., sont bons conducteurs de l'électricité, c'est-à-dire qu'ils lui donnent « libre passage » mais nous agissons comme si nous ne le savions pas, ou comme si cela n'avait aucune importance.

C'est ainsi qu'instinctivement, on songe à couper, soit à l'aide de pinces coupantes, soit avec un sécateur, un fil électrique sous tension ; c'est ainsi qu'on manipule un autre fil avec des mains nues, et qu'on se demande si on est suffisamment isolé. Toutes imprudences qui peuvent provoquer des troubles graves et parfois même causer un accident mortel.

Nous ne saurions trop mettre nos lecteurs en garde contre de pareils errements : qu'ils se souviennent que l'électricité, dès qu'elle en trouve l'occasion, s'échappe des fils, qu'elle traverse le corps humain avec une violence telle qu'elle peut le détruire d'un seul coup.

Dans ces conditions, comment ne pas comprendre les conseils donnés par les différents « services » comment, surtout, ne pas tenir compte, il y a de votre vie et parfois de celle des autres.

Pour trouver TOUT ce que vous désirez ; pour vos achats, vos ventes, vos échanges, utilisez nos petites annonces des OFFRES & DEMANDES.

Comptoir national des Monnaies

Dernier Avis de reprise des MONNAIES OR & ARGENT

Nous procéderons pour la dernière fois, du 15 au 27 février 1932, dans le département de la Loire-Inférieure, à l'échange des anciennes pièces ; nos Agents se tiendront à la disposition du Public dans les Villes ci-dessous, et prendront sans aucune formalité toutes les pièces françaises et étrangères, paiement immédiat :

Pièces République Française : 97,50 la pièce de 20 francs ; 48,75 la pièce de 10 francs ; prix spéciaux, suivant nos tarifs, pour pièces anciennes, autres effigies et étrangères jusqu'à 125 fr. (frais de transaction à déduire).

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE Bureaux ouverts de 9 h. à 3 heures.

LUNDI 22 FEVRIER Sucé, hôtel Daudet. Pont-Château, hôtel de la Croix-Verte. Nozay, hôtel des Trois-Marchands.

MARDI 23 FEVRIER Derval, hôtel des Voyageurs. Blain, hôtel de la Gerbe de Blé.

MERCREDI 24 FEVRIER Châteaubriant, hôtel du Commerce. VENDREDI 26 FEVRIER Saint-Nazaire, hôtel de Bretagne. Saint-Etienne-de-Montluc, hôtel Viaud. Nort-sur-Erdre, hôtel de Bretagne.

SAMEDI 27 FEVRIER La Chapelle-sur-Erdre, hôtel du Soleil-Levant. Ligné, hôtel des Voyageurs.

NOTA. — Nous mettons en garde le Public, différentes prolongations ayant été accordées, nous arrêterons définitivement la reprise des pièces démontées aux dates indiquées ci-dessus, le 27 février 1932, dernier délai.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes

OFFRES

167. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

186. — A vendre plants de vigne greffés, sélectionnés des meilleures variétés du Pays. S'adresser à M. Emerand Armand, Viticulteur, Le Pallet (L.-I.).

193. — A vendre plants de vignes racinés, d'Hybrides producteurs directs : Seibel 4643. — Roi des Noirs 4986. — Rayon d'Or 5455-5468. — Baco N° 1 et 22-A. — Bertille-Seyve, 2862. — Coudere, Gaillard, etc... S'adresser à M. Anneau, Le Clône, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.). Authentiquement entièrement garantie, notices descriptives et prix courants sur demande.

197. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés. Seibel blanc 4986, 4995, 5409, 6168, Rouge 4643, 5455, 5487, 6905. Bertille-Seyves. Baco, Gaillard, etc., très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authenticité garantie. S'adresser à M. Terrien-Biret, viticulteur à la Blanchardière, La Chapelle-Basse-Mer.

203. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (M.-et-Loire), offrent plants de vignes greffés et hybrides nouveaux, pommiers à cidre et arbres fruitiers franco toutes gares. Prix courant franco.

237. — Viticulteurs, plantez les cinq meilleures variétés actuellement connues pour votre région, les seules donnant vraiment satisfaction sous le rapport de la vigueur, de la résistance aux maladies, de leur gros rendement, de la qualité de leur vin absolument net de goût. En blanc : Seibel 4995, Baco 22-A. En rouge : Seibel 4643, 5455, Baco N° 1. S'adresser à M. Cornetneau, propriétaire, Belle-Fontaine, Pauls.

26. — A vendre, vignes greffées, Gros-lot et Gros-plants, producteurs directs racinés des meilleures variétés du Centre et de l'Ouest. Prix franco sur demande. S'adresser à M. Chesneau, horticulteur, La Bernerie (Loire-Inf.).

33. — A louer une petite ferme de six hectares, terres, prés, vigne, située commune de Bouguenais. Libre à la Toussaint 1932.

40. — A louer à prix d'argent, pour le 1^{er} novembre 1932, la ferme de la Cotarderie, commune de Champocé (Maine-et-Loire), d'une contenance d'environ 28 hectares, en bordure de route. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Lory, expert-foncier, à Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Au dernier Salon de la Machine Agricole



M. FOULD, Ministre de l'Agriculture (1) donne une haute et officielle marque d'estime à MM. G. et A. AMOUREUX, qu'il félicite pour la remarquable présentation de leurs Lieuses et Faucheuses « tout acier » à graissage intégral automatique sous pression qui, par leur haute qualité et leur minime coût d'entretien, surclassent les meilleures machines de récolte de marque étrangère et font le plus grand honneur à l'industrie nationale.

41. — On offre belles perches châtagnier pour échelles, piquets, etc... prix très avantageux. S'adresser à M. Hardy, Chéméré (Loire-Inf.).

42. — Bonne charrette fourragère à bœufs à vendre. S'adresser à M. Louis Sorin, aux Bossières, en Donges.

DEMANDES

10. — On demande femme assez âgée et très sérieuse, pouvant tenir à Nantes intérieur de veuf et basse-cour.

11. — On demande pour Nantes et Orvault, un ménage, chauffeur, toutes mains, cuisinière. Prendre adresse au Syndicat.

12. — On demande bonne de ferme, jeune et sérieuse. S'adresser au Syndicat.

13. — Jeune homme 32 ans, très sérieux, connaissant élevage et culture, ayant dirigé grande exploitation, cherche situation, régisseur ou chef de culture, dans la région.

14. — Ménage, avec un enfant, demande place pour faire valoir ferme ou herbage. S'adresser à M. Eluère, à la Jacopière, Craon (Mayenne).

PRIX-COURANT

(Valable sauf variations et jusqu'à nouvel avis)

Alimentation du Bétail

Farine de Manioc.....	100 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos	115 »
Issues de riz.....	75 »
Remouillage de fèves.....	78 »
Mais pour volailles.....	75 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Chantenay	
« LE TITAN ».....	105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.	
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.	
Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.	
Tourteaux Arachide.....	115 »
— Coprah en pain.....	88 »
— « Ancor ».....	90 »
Sorgho.....	90 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.	

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses.....	86 »
Son mélassé Say, 50 %.....	103 »
Paille mélassée Say, 50 %.....	72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Andres.	

Provendeine

Infailible pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé.....	115 »
Grande Pondeuse.....	130 »
Farine de viande.....	180 »
Farine d'os alimentaire.....	87 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.	

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVON » pour pondeuses.....	130 »
Provende « LAPOX » pour lapins.....	120 »
Farine de Poisson supérieure.....	210 »
— Viande extra.....	185 »
Coquilles huîtres.....	50 »
Sur wagon départ Nantes.	

Engrais

Engrais composés :	
2½ azote am, 10 acide phosph. 40 70	
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique.....	50 15
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique.....	61 45
Nous pouvons faire toutes autres formules ; nous demandons les prix.	
Phosphate Alg. tamisé 100, 26 % 23 »	
— Maroc 33 %.....	32 »
Superphosphate 14 %.....	27 25
— 16 %.....	30 25
— 18 %.....	34 25

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 27

L'AMOUR MÈNE

OU

Les Millions de l'Oncle Capoulade

Roman inédit de Jean de BARASC

Tout était parfaitement combiné. Marius des Arcs avait reçu mystérieusement la clef de la case de miss Maud. Une des autos devait se trouver, comme par hasard, à côté de la porte. Tous les guerriers avaient la consigne de dormir.

La nuit venue, l'enlèvement héroïque s'opérerait en toute sécurité.

Hélas ! voici que, dans l'après-midi, toutes ces combinaisons s'écroulaient... Par la faute de cette « Comme la lune » de malheur.

Elle laissait sottement échapper la fille blanche qu'elle était chargée de surveiller étroitement !

— Tu n'avais qu'à la garder toi-même, la poulx !

— C'était une poulx aux yeux d'or !... Ces sauvages avaient de la littérature. Marius des Arcs, pourtant, ne se douta jamais du danger terrible qu'il eût couru à la négligence de « Comme la lune ».

Il avait pas empêché l'exécution du projet si soigneusement préparé.

Désireux de ne pas se compromettre, l'« Ours qui se tient assis » avait en effet chargé un jeune Indien à qui sa malice déjà renommée dans toute la tribu avait fait donner le surnom de « Renard qui va fort », de remettre au Capoulade dernier enchevêtrement la clef de la case de Miss Hertley...

Or ce méchant gamin, apercevant l'occasion d'une joyeuse plaisanterie, lui avait donné celle de la girl Scout.

Nul ne sait quelle aurait été la réaction de cette demoiselle voyant entrer un homme dans sa chambre en pleine nuit.

Mais tout le monde peut prévoir exactement celle du berger de l'Ubaye qui montait auprès de sa case une garde

Scories 14 %.....	27 60
— 16 %.....	30 35
— 18 %.....	33 10
Poudre os verts 5 azote orga- nique, 20 acide phosph.....	78 75
Noir spécial « Intensator » 2 azote org, 10 acide phosph.....	42 20
Sulfate fer cristaux 95 %.....	34 85
— neige 95 %.....	40 10
Sylvinite riche 18 %.....	33 30
Chlorure de potassium 49 %.....	88 25
Nitrate de soude synthétique, 15,50 %, sacs de 100 kil.....	105 60
— 50 kil.....	107 60
Nitrate de soude du Chili, broyé et réglé, 15,50 %.....	111 »
Sulfate d'ammoniaque 20,40 % 100 20	
Cyanamide S.P.A. 20 % en bid. 119 70	
— 15 % en sac. 96 60	
Acide sulfurique pour la destruction des mauvaises herbes :	
60° Baumé en bonbonnes 100 k. 39 25	
60° — — — — — 50 k. 40 75	

Nota. — Les prix que nous donnons ci-dessus pour les engrais s'entendent pour marchandises prises à Nantes ou sur wagon Nantes, au détail. Ceux qui désirent acheter des engrais par wagons complets en groupement sont priés de nous écrire et nous leur ferons des conditions spéciales.

Graines	le kilo
Betterave 1/2 suc. collet vert.....	6 50
— — — — — rose.....	7 50
— — — — — de Vauriac.....	7 30
Ray-gras.....	(au cours)
Choux fourragers.....	(au cours)
Carotte blanc, collet vert, le k. 20 »	
Autres variétés nous consulter.	
Mais toutes variétés. (Nous consulter)	
POUR TOUTES AUTRES GRAINES et pour quantité plus importantes ou inférieures à 1 kilo, nous de- mander les prix.	

Graisses Agricoles	
GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boite de 1 kg. en vente au Syndi- cat ou franco par 24 boîtes.	
Par tambour de 50 kil., franco.....	4 10 le kilo
Par fût de 100 kil. franco.....	3 60 le kilo
Graisse rose pure ; Graisse vase- linée et Valvol. Nous consulter.	

Huiles Comestibles
Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE
Par estagnon de 5 litres..... 50 »
(logés franco gare).
Par estagnon de 10 litres..... 113 »
(logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »
5 litres, La Délicate, logés franco
gare, 33 fr.
10 litres, La Délicate, logés franco
gare, 66 fr.

Voitures d'Enfants
SPECIALITE
MAINGUY
29, chaussée Maugé, NANTES

CIDRE
COLORE - BONIFIE
CONSERVE - CLARIFIE
MALADIES GUERIES
PAR LES
PRODUITS GATE
EXIGER LA VRAIE MARQUE
T^{re} PHOS et E. GALLIHER, St-Lô

LA PROVENANCE ORIENTALE
Adrien GASSIN, Produits vétérinaires, ORLÉANS
à laquelle on revient toujours
amène la FORTUNE à la FERME
Ne donne pas d'odeur à la viande
Brochure gratuite franco

5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 29 fr.	
10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 57 fr.	
28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 4 fr. 60 le litre.	

Huiles à Machines	
Nous pouvons fournir à nos adhé- rents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.	
Pour Machines Agricoles :	
Demi-fluide.....	3 20 3 60 4 »
Epaissie.....	3 30 3 70 4 10
P ^r cylindre vapeur.....	4 50 4 90 5 30
P ^r Mouvements.....	3 40 3 80 4 20
P ^r Transmissions.....	3 20 3 60 4 »
P ^r Moteur Electr.....	4 20 4 60 5 »
P ^r Moteur Diésel.....	4 20 4 60 5 »

Pour Moteurs et Autos :	
Très fluide (Ford).....	3 90 4 30 4 70
Fluide, 1/2 fluide.....	4 20 4 60 5 »
1/2 épaisse.....	4 40 4 80 5 20
Epaissie.....	4 70 5 10 5 50
Huile Noire épaisse pour boîtes de vitesses.....	4 » 4 40 4 80
Huile « Evergreen » toujours verte, su- périeure. A demi- fluide et B. B. de- mi-épaisse.....	7 40 7 80 8 20
Huile de ricin pure	8 » 8 40 8 80

Pèse-Acide	
Pour l'acide sulfurique.....	8 50
En vente à nos Bureaux.	
Pommes de Terre de Semence	
Nous consulter	

**Défendez
votre sang**

Le sang est le système de défense
de l'organisme humain ; aussi lors-
qu'il se corrompt, qu'il arrive à l'âge
Il déprime et il empoisonne les
organes qu'il est chargé de nourrir
et de défendre et ce sont alors les
plus graves désordres organiques :
Troubles digestifs, Rhumatismes,
Affections des Reins, Maladies d'Es-
tome, Constipation, Maladies fém-
mines, Maladies de la Peau.

Pour combattre efficacement ces
maladies, il faut soigner votre sang.
Attaquez le mal à sa source même,
attaquez les toxines du sang, en
faisant une cure de TISANE DES
CHARTREUX DE DURBON.

Comme son nom l'indique, c'est une
décoction de certaines herbes que
les moines du Monastère de Durbon,
en Dauphiné, ont longtemps étudiée
et dont ils ont éprouvé l'efficacité.
C'est donc une médication naturelle
et c'est le meilleur traitement que
vous puissiez suivre pour débarrasser
votre sang de toutes les impuretés
accumulées pendant la saison dépri-
mante d'hiver.

9 Avril 1930.
Ayant eu connaissance de votre Tisane
Dépurative des Chartreux de Durbon,
je me suis décidé à en user. Bien m'en
a pris. Etant très constipé, ayant des
maux de tête, des faiblesses, j'ai pris deux
bouteilles de cette Tisane Dépurative
et je me sens très bien. C'est
pourquoi je vous envoie cette lettre afin
qu'elle soit publiée.

M^{re} BOUILLOUX, 1, rue Tiron, Paris (1^{re})

Tisane dépurative de Durbon : 4.00
Bouteille séparée, le pot : 0.50
Bouteilles séparées, le pot : 0.50
Dans les pharmacies

**TISANE DES
CHARTREUX DE DURBON**

Religieuse

SAUVEZ VOS MOUTONS
La doudou ravage les troupeaux, le
FILIDOUVE en 48 HEURES
Livré en capsules, le FILIDOUVE
absorbe très facilement et sa composition
d'acide filicide pur, six fois plus actif
que l'extract d'ail, de soufre mûle, en
fait la médication la plus économique.

Demandez aujourd'hui-même notre brochure dé-
taillée en utilisant le bon ci-dessous. Elle vous sera
envoyée gratuitement.

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES
PRODUITS VÉTÉRINAIRES**
3, Rue Barbagnère, PARIS (19^e)

Monsieur le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbagnère, PARIS (19^e)
Veuillez m'adresser votre brochure gratuite et
pour les OVIDES et les DOUVES CONTRE LA DOUVÉ.
Nom et prénoms.....
Adresse.....
Département.....

BAISSE de PRIX
Demandez notre nouveau Tarif

Produits Viticoles	
Sulfate cuivre suivant marque fran- çaise ou belge.....	185
Sulfate cuivre anglais.....	190
(Pour quantité impor- tante, nous consulter).	
Bouillie Azur.....	198
Soufre.....	(au cours)
Sulfosteatite.....	(au cours)
Arséniate de plomb.....	(au cours)
Colle extra à la gélatine purifiée, le litre, départ Angers.....	6
Réduction par quantité.	
Tanin à l'alcool, extra pur, garanti 90-95 % d'acide tannique, la boîte de 250 grammes pour 20 à 22 hectolitres.....	10
En vente à nos bureaux.	
Sel dénaturé.....	(au cours)

Savons	
Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur.....	265 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.	
Savon Croix d'Or.....	270 »
Les 100 k. départ Nantes.	

Foires et Marchés de la Semaine	
Lundi 22 février : Sucé, Nozay, Pontchâteau.	
Mardi 23 : La Limouzinière, La Meillaye-de-Bretagne, La Regrip- pière, Saint-Lyphard, Vallet, Montloi- re-de-Bretagne, Paulx.	
Mercredi 24 : Petit-Mars, Saint- Julien-de-Vouvantes, Châteaubriant, Savenay.	
Jeudi 25 : Arthon-en-Retz, Fay-de- Bretagne, Plessé, La Chevalleraie, Quilly, Rezé, Ancenis, La Chapelle- Heulin, Cordemais.	
Vendredi 26 : Mouzeil, Saint-Molf, Clisson, Paulx, Saint-Nazaire.	
Samedi 27 : Carquefou, Crossac, Mauquesson.	

**Plus de Chevaux
poussifs**

Guérison radicale et rapide
de toutes les affections des
bronches et du poulain par
le remède « SIROP FRUCTUS » du
vétérinaire suisse J. Bellwald. Le Sirop
Fructus (brevet) est un remède végétal.
Nombreuses années de succès constants.
Milliers de remerciements des proprié-
taires. Ne confondez pas mon produit
avec d'autres que des gens qui ne sont
pas de la partie essaient de vendre au
détriment de vos chevaux. Prix de la
boîte de 14 tubes, impôts et frais com-
pris, Fr. 31,50 franco.

Des avis pratiques concernant le ré-
gime et soins aux chevaux, ainsi que le
mode d'emploi accompagnent chaque
envoi. Afin d'éviter de graves erreurs,
adresser vous-même directement à l'unique
dépositaire

Monsieur le Professeur P. PARAT
Saint-Jean-de-Côle (Dordogne)
Compte chèque postal Lyon 287-60.
Tous les envois se font par poste. En-
voyer mandat ou virement postal avec
commande.

FERMIERES
N'oubliez pas, en faisant
vos achats, de réclamer
les TIMBRES-PRIMES

Le Grillon de Foyer
qui vous donneront
les plus jolies primes

NOUVELLE VICTOIRE
de
Peugeot
dans le Rallye
de MONTE-CARLO
DEUX

201
CONFORT
à roues indépendantes
engagées et pilotées par
de LAVALLETTE et BOILLLOT
enlèvent les deux premières
places, dans leur catégorie

1^{re} VOITURE
ayant réussi le parcours
ATHENES - MONTE-CARLO

Faites un Essai
de la
surprenante 201 Confort
à la
Société Nantaise
des AUTOMOBILES PEUGEOT
5, Quai de l'Île-Gloriette - NANTES

201 toujours à 15.900

NOS MERCURIALES

Grains et Farines	
Durant le cours de la semaine der- nière, notre COOPÉRATIVE a payé les blés entre : 152 et 154 suivant qualité et poids spécifique, dé- part gares grands réseaux.	
Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :	
Cours du 18 février	
Blé moulu sans ail.....	134
Blé sans ail, base 75 kilos reversibles.....	157
Avoines grises ou noires.....	105
Avoines bigarrées.....	95
Sarrasin (Bretagne).....	101
Sarrasin (Loire-Inférieure).....	102
Orge du Danube 68/69 kil.....	74
Orge du Maroc..... (logés) 65	
Son bonne fabrication (log.) 60	
Son (Moul. de la Loire) (log.) 62	
Son (Paris)..... (logés) 55	
Mais Indochine..... (logés) 60	
Mais Plata..... (logés) 70-50	
Mais Maroc..... (logés) 66	
Mais Desserabie..... (logés) 65	
Ces cours s'entendent par wagon com- plet, départ lieux de production.	

Légumes et Primeurs	
MARCHE DU CHAMP DE MARS Cours du 17 février	
Artichauts, les 12, 15 fr. — Better- raves, les 12, 6 fr. — Carottes, le kilo, 10 fr. — Céleri rave, la boîte, 10 fr. — Céleri blanc, la boîte, 10 fr. — Choux pommés, les 16, 12 fr. — Choux-fleurs, les 11, 22 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 4 fr. — Cresson, les 12, 12 fr. — Chicorées, les 12, 2,25 fr. — Endives, le kilo, 2,25 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, la boîte, 5 fr. — Machés, le kilo, 3 fr. — Navets, la boîte, 1,50 fr. Oseille, le kilo, 4 fr. — Oignons, le kilo, 1,90 fr. — Pommes, le kilo, 1,50 fr. — Pis- siniels, le kilo, 6 fr. — Poireaux, la boîte, 10 fr. — Radis, les 12, 10 fr. — Salsifis, la boîte, 2 fr. — Scorsonères, la boîte, 2 fr. — Crosnes, le kilo, 4 fr. Pommes de terre, le kilo : ronde, jaune, 0,40 ; saucisse, 0,70 ; nouvelle Algérie, 5 fr.	
Cours des Vins	
Muscadet 1 ^{er} choix.....	750 à 800
2 ^o choix.....	700 à 750
Gros-plant 1 ^{er} choix.....	300 à 375
Gros-plant 2 ^o choix.....	250 à 300
Noah (suivant degré).....	100 à 180

CULTIVATEURS !
A l'heure actuelle l'économie s'impose
Donner mon GRAIN contre du PAIN ?
Mal vendre mon GRAIN et acheter mon PAIN ?
Non... mais
...Faire moudre mon Grain et faire moi-même mon Pain
avec un « FOUR ALSATIA ». C'est là qu'est le Gain !!! (Vous
ferez, avec 10 livres de farine, 14 livres de bon Pain)

**SOCIÉTÉ BRETONNE
"ALSATIA"**
USINES DE FOURS
INDUSTRIELS ET
DE CULTURE
PILOERMEL
(MORBIHAN)
Tél. 50

**FOUR à :
pain
pâtisseries
patés,
etc....**

FOUR A PAIN "ALSATIA"
Se construit en toutes dimensions. — Demandez Catalogue N° 79. — Facilités de Paiement.

LES MEILLEURS BOUCHONS en Liège d'Espagne
garantis sans goûts - Marques gratuits
chez Marcel NORMAND
Tél. 115.86 - 2, Rue Guépin - 7, Chaussée Madeleine - Tél. 115.86
ARTICLES DE CAVES - SOINS DES VINS

LE POTAZOTE
(12,5 % d'azote ammoniacal, 35 % de potasse du chlorure)
Engrais azoté, potassique, concentré, sec et pulvérulent,
bien homogène, soluble, avantageux
fabriqué par la
Société Chimique de la Grande Paroisse
à WAZIERS (Nord)
Dose d'emploi : 200 à 400 kil. à l'hectare, à l'automne et au printemps
Mélangé au Superphosphate, donne une fumure complète, idéale

Deux résultats entre 1.000 ;
Sur culture de Betteraves : sans Potazote avec Potazote
M. André GAUDIN
à Notre-Dame-des-Landes (L.-I.) 620 qx. 670 qx.
Sur culture d'avoine :
M. Joseph PEIGNE
à Erbray (Loire-Inférieure) 28 qx. 37 qx.

S'adresser à la
Compagnie de SAINT-GOBAIN
Vendeur exclusif
Direction Générale des Affaires Commerciales des Produits Chimiques
1, Place des Saussaies - PARIS (VIII^e)
ou à ses Agents et Dépositaires

Fourrages	
On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :	
Paille de blé en bottes.....	190
Paille de blé en bottes.....	190 à 195
Paille d'orge en bottes.....	175
Paille d'orge pressée.....	170
Paille d'avoine en bottes.....	180
Paille d'avoine pressée.....	185
Foin, les 1.000 kilos.....	160 à 165
Cours du Bétail	
Syndicat de la Boucherie de Nantes Cours du 12 février	
On cote le demi-kilo :	
VEAUX : 457. — 1 ^{re} qualité, 6 à 7 fr. ; 2 ^e qual., 5 à 6 fr. ; 3 ^e qual., 4 à 5 fr.	
BOEUF : 8. — Devant : 1 ^{re} qualité, 4 à 4,25 ; 2 ^e qual., 3 à 3,50 ; 3 ^e qual., 1,75 à 2,75. Derrière : 1 ^{re} qualité, 4 à 5 fr. ; 2 ^e qual., 3 à 4 fr. ; 3 ^e qual., 2 à 3 fr.	
MOUTONS : 275. — 1 ^{re} qualité, 7 à 8 fr. ; 2 ^e qual., 5,50 à 6,50 ; 3 ^e qual., 4,50 à 5,50.	
PRIX DU KILO SUR PIED	
BOEUF : Plus bas, 2 ; plus haut, 5 ; prix moyen, 3,50.	
VEAUX (suivant qualité) : Plus bas, 4 fr. ; plus haut, 7 fr. ; prix moyen, 5,50.	
MOUTONS : Plus bas, 4,50 ; plus haut, 8 ; prix moyen, 6,25.	

MARCHÉS RÉGIONAUX	
NANTES (Talensac)	
Au demi-kilo :	
BOEUF : 1 ^{re} catégorie, 6 à 11 fr. ; 2 ^e cat., 5,50 à 6 fr. ; 3 ^e cat., 1,50 à 2,50.	
VEAU : 1 ^{re} catégorie, 6,50 à 10 fr. ; 2 ^e cat., 6,50 ; 3 ^e cat., 4 à 5 fr.	
MOUTONS : 1 ^{re} catégorie, 8 à 9 fr. ; 2 ^e cat., 7,50 ; 3 ^e cat., 4 à 5 fr.	
PORES : 6 à 7,50.	
BOURRE : 10 à 12 fr.	
CEufs : 7,50 à 8 fr. la douzaine.	
Lapins : 6,25 à 6,50.	
Poulets : 8,50 à 9 fr.	
ANCENIS	
Poulets, la couple, gros 32 à 35 fr., moyens 30 à 32 fr. ; pigeons, la paire, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 20 fr.	
BOURRE, la livre, 10 à 11 fr. ; ceufs, la douzaine, 7 à 7,50. VEAUX, le kilo, 5,50 à 6,50 ; pores, 5 à 5,15 ; pores de lait, 80 à 120 fr.	
GANDÉ	
Marché du 15 février. — Blé, 148- 152 fr. ; orge, 90 à 95 fr. ; avoine, 100- 105 fr. ; seigle, 95-100 fr. ; sarrasin, 90- 95 fr. ; pommes de terre, 65-70 fr. ; BOURRE, le cent-kilo, 10-10,50 ; ceufs, la douzaine, 6,50-7 fr. ; poulets, la couple, 30-40 fr. ; canards, la couple, 30-35 fr. ; lapins, la pièce, 12-14 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 6,50-7 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.	

**Une seule Marque
"STELLA"**
Vos MACHINES A COUDRE
Vos ECREMEUSES
qui représentent pour vous les MEILLEURS PRIX, le MAXIMUM de QUALITE et de GARANTIE

REN LEBLANC, Constructeur
Bureaux et Magasin : 21, Chaussée de Malakoff, NANTES - Ateliers : 3 bis, Rue Laténoe
Succursales : ANGERS, SAINT-NAZAIRE
Catalogue et Liste des Représentants sur demande

**Vos Blés ont besoin de
cet engrais azoté naturel
pour apaiser leur
faim d'azote**

Assurez à vos
blés, ainsi qu'à toutes
vos céréales
d'automne, un tal-
lage vigoureux, une
épilation régulière
et un rendement
abondant par un épandage hâtif — à
la fin de l'hiver ou au premier prin-
temps — de 150 à 300 kg à l'hectare de
Nitrate de Soude du Chili.

Tres soluble, immédiatement assimi-
lable, n'acidifiant pas le sol, utilisable
sous tous les climats, cet engrais na-
turel qui contient de l'iodée, vous per-
mettra d'obtenir des récoltes supérieu-
res en quantité et en qualité.

NITRATE DE SOUDE DU CHILI
Ordinaire : 15,5 pour cent d'azote ni-
trique.
Granulé : 16 pour cent d'azote ni-
trique.

Epandage facile et sans danger.
Tous renseignements et brochures à
la Sté Commerciale de Nitrates du Chi-
li, 5, Avenue de Friedland, Paris, ou à
l'Agent régional, M. P. CORME
23, pl. de la Bourse, NANT

**NITRATE
de SOUDE
du CHILI**

CHATEAUBRIANT	
Farines, 220-225 fr. ; blé, 147 à 148 fr. ; sarrasin, 95 à 100 fr. ; avoine, 100 fr. ; orge, 90 fr. ; son, 75 à 80 fr. Paille, les 500 kilos, 110 à 120 fr. ; foin, 125 à 130 fr.	
Cidre, 120 à 130 fr. la barrique, droits en sus. Beurre, 19 fr. le kilo ; détail, 20,50 à 22 fr. ; ceufs, 5 à 6 fr. la douz.	
Vieilles poules, 25 à 32 fr. ; gros pou- lets, 34 à 36 fr. ; canards, 35 à 40 fr. ; pigeons, 10 à 12 fr. ; le tout la couple ; lapins, 13 à 15 fr. ; petits pour élever, 5 à 7 fr. pièce.	
Beufs et laures, 3 à 3,75 le kilo ; vaches, 2,50 à 3 fr. ; veaux, 5,50 à 5,80 ; pores gras, 4,90 à 5 fr. ; pores maigres, 4,50 à 4,80 fr. ; pores de lait, 70 à 100 fr. ; Poulains, 1,500 à 2,000 fr. ; chevaux trois à cinq ans, 4,000 à 4,500 fr. ; chevaux de boucherie, 500 à 1,200 fr.	

NOZAY	
Farine, 235 à 236 fr. ; farine de sarrasi- n, 180 à 182 fr. ; blé, 147 à 148 fr. ; seigle, 90 à 92 fr. ; orge de mouture, 80 à 82 fr. ; avoine, 100 à 101 fr. ; sarra- sin, 95 à 96 fr. ; son, 75 à 76 fr. ; Poin, 85 à 90 fr. ; paille pressée, 110 à 115 fr. au 500 kilos.	
Cidre, la barrique, 150 à 160 fr. droits en sus.	
Beurre, le kilo, en gros 19 à 20 fr., au détail 20,50 à 23 fr. ; ceufs, 5,50.	
Poulets, la couple, petits 25 à 32 fr., gros 32 à 35 fr. ; vieilles poules, 25 à 32 fr. ; lapins, 12 à 16 fr. pièce (6 à 6,25 le kilo vivant) ; lapins de ga- renne, 7 à 8 fr.	
Beuf, le kilo sur pied, 3 à 3,50 ; veau, 2,50 à 3 fr. ; génisse, 3,40 à 3,75 ; vau, 5,50 à 5,80 ; mouton, 7,25 à 7,50 ; pores gras, 4,60 à 4,75.	
Porclets de six à huit semaines, 60 à 100 fr. ; de deux à trois mois, 120 à 180 fr. ; courants de trois à quatre mois, 180 à 250 fr. ; jeunes truies adul- tes, 250 à 300 fr.	
LA ROCHE-BERNARD	
Farine, 228 à 230 fr. ; blé, 145 à 150 fr. ; méteil, 100 à 102 fr. ; seigle, 85 à 90 fr. ; sarrasin, 80 à 82 fr. ; avoine, 95 à 100 fr. ; orge, 85 à 88 fr. ; son, 70 à 72 fr. ; paille, 115 à 150 fr. ; foin, 140 à 150 fr.	
Cidre, 140 à 150 fr. la barrique.	
Beurre, le kilo, en gros 16 à 18 fr., au détail 20 à 22 fr. ; ceufs, 6,50 à 7 fr. Pommes de terre, 50 à 55 fr. les 100 kilos.	
Poulets gras, 35 à 42 fr. la couple (5,50 à 6 fr. la livre environ) ; vieilles poules, 25 à 30 fr. la couple (4,50 à 5 fr. la livre environ) ; lapins, 10 à 25 fr. la pièce ; canards, 25 à 35 fr. la couple ; pigeons, 10 à 12 fr.	
BOEUF, 3 à 3,50 le kilo ; vaches, 2,75 à 3 fr. le kilo ; veaux, 2,50 à 3 le kilo la livre ; moutons, 5,50 à 6,50 le kilo.	

Guemene-Penfao
Beufs de boucherie, 2,50 à 3 fr. le
kilo ; bœuf de travail, 4,000 à 5,000 fr. ;
la paire ; bouvillons non accouplés, 1,000
à 1,500 fr. ; vaches laitières, 1,500 à
2,000 fr. ; vieilles vaches, 500 à 700 fr. ;
vaches, le kilo, 3 à 3,50 ; veaux, 5,50 à
6 fr. ; pores gras, 4,60 à 4,70 ; courra-
ins, 200 à 250 fr. ; pores de lait, 70 à
100 fr. la pièce. || Cidre, 120 à 130 fr. la barrique ; Beurre, en gros, 8,75 à 9 fr. la livre ; ceufs : fr. la douzaine. | |
| **PAIMBEUF** | |
| Farine, 216 à 218 fr. ; blé, 146 à 148 fr. ; avoine, 96 à 98 fr. ; sarrasin, 98 à 100 fr. ; son |